

Société de Prévoyance Mutualiste
MONTANTS DES COTISATIONS ANNUELLES ET PRESTATIONS 2015

Type de contrat		Cotisation à régler pour une personne seule	Cotisation à régler pour un couple
Adhésion avant l'âge de 40 ans *	Actifs de la Banque de France	6 €	12 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	12 €	24 €
* Contrat à souscrire à partir de la date anniversaire des seize ans et valable jusqu'au 31 décembre de l'année anniversaire des trente neuf ans.			

Adhésion à partir de l'âge de 40 ans et avant l'âge de 51 ans	Actifs et retraités de la Banque de France	82 €	164 €
	Actifs ou retraités n'appartenant plus aux effectifs de la Banque de France	106 €	212 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	106 €	212 €

Adhésion à partir de l'âge de 51 ans et avant l'âge de 66 ans	Actifs et retraités de la Banque de France	150 €	300 €
	Actifs ou retraités n'appartenant plus aux effectifs de la Banque de France	180 €	360 €
	Membre de la famille, ou assimilé comme tel, d'un agent Banque de France actif ou retraité	180 €	360 €

Prestations versées	
Décès de l'adhérent, du conjoint assuré, d'un enfant de plus de 12 ans à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal	4 000 €
Décès d'un enfant de moins de 12 ans à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal : remboursement des frais obsèques sur justificatifs dans la limite de	4 000 €
Capital complémentaire versé aux orphelins à charge fiscalement de l'adhérent décédé titulaire principal du contrat	4 000 €